



RELAIS ENFANTS - PARENTS

EN MILIEU CARCÉRAL

Seine-Maritime / Eure



**Rapport
d'activité
2023**

Présenté et validé en Assemblée Générale le 22 février 2024

Association déclarée en Préfecture de Seine Maritime, le 21 Octobre 1991

SOMMAIRE

RAPPORT MORALE 2023

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

- I. Statuts, objectifs et textes de référence
- II. Historique
- III. Équipes
- IV. Financements de nos actions

BILAN DETAILLES 2023

- I. Les demandes
- II. Les différentes actions
 - 1. LES ACCOMPAGNEMENTS
 - 2. LES MOMENTS FESTIFS
 - 3. LES ATELIERS PARENTALITES ET KITS DETENUS
 - 4. LES GROUPE DEBATS, ECHANGES ET VIF
 - 5. LA NURSERIE : Accompagnements des futures mères et jeunes mères à la MA de Rouen
 - 6. LES INFORMATIONS-ECHANGES
 - 7. SCOLARITE
 - 8. DIFFERENTS ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS
- III. Autres interventions sur 2023
 - 1. CPCA
 - 2. COMMUNICATION MASCOTTE

EVALUATION

ORIENTATION 2024

RAPPORT MORAL 2023

Cette année encore notre Association a su prendre en charge des dossiers en constante augmentation et s'est attachée à répondre au mieux aux demandes des familles et des détenus, tout en conservant des activités de concertation et des réunions propices à la réflexion.

L'année 2023 a été marquée par un travail, en partenariat avec des détenus et des familles, autour de la réalisation d'une mascotte pour que les enfants aient un repère au sein de tous les établissements pénitentiaires. Ce projet réaffirme l'objectif de notre association qui est de maintenir le lien entre l'enfant et son parent incarcéré. Qu'un enfant puisse se construire, s'épanouir, c'est la mission que s'est donnée notre association, il y a plus de 30 ans.

Cette année, et cela dans la majorité des établissements pénitentiaires, nos actions – groupes ; ateliers ; moments festifs ont pu se poursuivre. Cependant, il est nécessaire de réfléchir à de nouveaux projets afin de répondre aux besoins des enfants et des parents incarcérés. Dans cette même dynamique, l'action école-détenus voit chaque année depuis sa création un accroissement des demandes des personnes incarcérées.

Le Relais n'a cessé de se mettre en relation avec d'autres professionnels dans le secteur médico-social de l'agglomération de Rouen : il est l'un des fondateurs du « Réseau Parentalité-Précarité ». Les réunions régulières de ce réseau permettent de mettre en œuvre, grâce à ses différents acteurs, des parcours d'accompagnement solides et cohérents. Les salariés poursuivent leurs interventions dans le cadre du CPCA mais également auprès de professionnels et d'étudiants du social/droit pour les sensibiliser à la parentalité en détention.

En mai 2023, des échanges avec la mairie de Rouen ont permis d'établir la place importante du Relais au sein de l'agglomération et de mettre en parallèle les différentes actions de l'Association avec les services sociaux de la mairie de Rouen.

L'année 2023 est aussi une année marquée par le changement. Nous avons recruté une nouvelle salariée au poste de secrétaire comptable, suite à un départ en retraite, avec un temps de travail de 104h/mois. Malgré ce recrutement, le travail reste conséquent et les demandes ne cessent

d'augmenter. Il paraît nécessaire dans l'avenir d'envisager la création d'un nouveau poste. Sans l'obtention de nouvelles subventions ou d'aides supplémentaires pour atténuer les charges salariales, la création de nouveaux projets, l'encadrement des bénévoles – dont le recrutement, la formation et le suivi exige un nombre d'heures conséquent – la gestion administrative et comptable de l'association ne peuvent être envisagées sereinement.

C'est pourquoi, mon souhait pour l'année 2024 est que nous puissions compter sur de nouveaux partenariats mais aussi obtenir davantage de financements afin de faire face à l'augmentation de nos charges et ainsi permettre de renforcer notre équipe de salariés.

Je tiens à remercier très chaleureusement notre équipe de bénévoles sans lesquels nous ne serions pas en capacité de poursuivre nos missions. Cependant, je tiens encore plus à saluer pour l'année qui vient de s'écouler, la détermination, le courage et l'énergie de notre petite équipe de salariées qui a vécu des mois bien compliqués sans jamais se départir de son enthousiasme.

Je souhaite à notre directrice, Isabelle Carpentier, depuis quelques mois en convalescence, de nous retrouver très prochainement.

Isabelle CORNIER-FRESNARD

*Présidente du Relais Enfants
Parents en Milieu Carcéral*



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

I.Statuts, objectifs et textes de référence

Objectif :

Favoriser, maintenir et restaurer la relation entre l'enfant et son parent ou grands-parents incarcéré ou ayant été incarcéré

Nos principales actions :

- Accompagnement des enfants au parloir auprès de leur parent incarcéré.
- Animation d'ateliers auprès des pères, mères et grands-parents détenus et propositions de kits détenus
- Animation de moments festifs en détention réunissant parents détenus et enfants et propositions de kits festifs enfants
- Accompagnement des futures et jeunes mères et de leurs bébés à la Maison d'Arrêt de Rouen (Préparation à la naissance, Accompagnements individuels, Ateliers Parentalité, sorties Bébés, crèche ...).
- Organisation de rencontres médiatisées hors détention pour les détenus et leurs enfants lors de permissions ou dans l'année qui suit la fin de peine ou son aménagement.
- Animation de groupes débats
- Animation de réunions d'Informations-Échanges autour des compétences parentales.
- Courrier médiatisé.
- Appels médiatisés.
- Soutien à la relation école-détenus.
- Amélioration des conditions d'accueil des enfants en détention.

Principaux établissements concernés par nos actions en 2023 :

- Maison d'Arrêt de Rouen.
- Maison d'Arrêt d'Évreux.
- Centre de Détention de Val de Reuil.
- Centre Pénitentiaire du Havre.

Public cible :

Les enfants de PPSMJ (Personnes Placées sous-main de Justice) ou l'ayant été, habitants dans l'Eure ou la Seine-Maritime. Les enfants de PPMS dans l'Eure ou la Seine-Maritime.

- Les familles de détenus ou d'anciens détenus habitant dans l'Eure ou la Seine-Maritime ou ayant un proche incarcéré dans l'un des établissements pénitentiaires de l'Eure ou de la Seine-Maritime
- Le parent ou grand-parent détenu dans l'un des établissements pénitentiaires de l'Eure ou de la Seine-Maritime.

Le parent après son incarcération résidant dans l'Eure ou la Seine-Maritime ou dont les enfants résident dans l'un de ces deux départements.

TEXTES DE REFERENCE :

Article 371-4 du Code Civil :

L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit.

Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.

Article 9 de la Convention Internationale des droits de l'enfant :

Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Recommandations du Conseil de l'Europe adoptées par le comité des Ministres le 4 avril 2018.

II. Historique

L'association a été créée officiellement en octobre 1991, il s'agit du **1^{er} Relais de province.**

1991 - 2013

- Démarrage au sein de la Maison d'arrêt de Rouen par l'animation d'ateliers chez les mères détenues puis chez les pères.
- Aménagement de l'espace « nurserie » à la maison d'Arrêt de Rouen.
- Mise en place de moments festifs pour les enfants avec leurs parents détenus.
- Déploiement et développement des actions à Val de Reuil puis au Havre

2013 - 2016

- Proposition de préparation à l'accouchement pour les futures mamans incarcérées et développement global de l'accompagnement au sein de la nurserie de la MA de Rouen.
- Mise en place des accompagnements de fratries à la Maison d'Arrêt de Rouen.
- Développement des accompagnements au sein des locaux du Relais pour les détenus en permission ou en placement extérieur sous écrou.
- Démarrage de l'action « Information-Échange autour des compétences parentales » sur la Maison d'Arrêt de Rouen et le Centre de Détention de Val de Reuil.
- Mise en place de groupes de paroles.
- Création d'une formation en interne à destination des nouveaux bénévoles co-animée par Bérénice JAYET, Psychologue.

2017 - 2019

- Mise en place d'accompagnements réguliers sur la Maison d'Arrêt d'EVREUX et de groupe débats
- Mise en place de l'action « École-Détenus ».
- Mise en place de l'action « Information-Échange » au Centre Pénitentiaire du Havre et poursuite régulière à la Maison d'Arrêt d'EVREUX.

2020 – 2021

- Mise en place des kits détenus en réponse aux restrictions imposées par la pandémie de COVID19.
- Mise en place des kits festifs enfants en réponse aux restrictions imposées par la pandémie de COVID19.
- Participation à la mise en place du CPCA (Centre de Prise en Charge et d'Accompagnement des auteurs de violences conjugales) et création de deux modules autour de l'impact des violences sur l'enfant et la famille.

2022

- Reprise du collectif et des moments festifs suite à la pandémie de Covid 19
- Développement d'un partenariat avec la Ville du Havre permettant la mise en place de visites médiatisées après détention sur le Havre
- Démarrage de l'action « très jeune enfant » sur la maison d'arrêt d'Évreux
- Ouverture du QCP (Quartier Courtes Peines) au Centre de Détention de Val de Reuil

2023

- Création d'une MASCOTTE avec les détenus du Quartier Courtes Peines de Val De Reuil. Cette Mascotte a pour but d'accompagner les enfants/familles sur le chemin du parloir
- Reprise des photos de famille, sur les parloirs des fêtes de fin d'années à Val De Reuil.
- Modifications des moments festifs sur Val De Reuil en collaboration avec l'établissement. Les parloirs festifs sont maintenant ouvert à tous les détenus ayant des enfants (avec permis de visite). Une prise en charge des familles à l'extérieur des parloirs, autours de sujets touchant la parentalité, est proposée

III.Équipe

L'équipe du Relais est composée d'une équipe salariée, d'une équipe bénévole de terrain/ bénévole « personnes ressources » et d'un conseil d'administration. (Organigramme en annexe)

LES SALARIES

Le Relais emploie 3 salariées :

- Une secrétaire comptable à **104h/mois (64%)**
- Une éducatrice à **121h/ mois (80%)**
- Une directrice à **121h/mois (80%)**

Les salariés traitent les demandes en amont de chaque action, ainsi que les dossiers. Ils coordonnent les actions et projets de terrain ainsi que la mise en place des parloirs et l'administratif du Relais.

Sur l'année 2023, il y a eu des changements notables au sein de l'équipe salarié, modifiant l'organisation de travail. L'ancienne secrétaire est partie en retraite, nous avons donc recruté une nouvelle secrétaire comptable présente depuis mars 2023.

Suite à un arrêt prolongé d'une des salariées nous avons recruté une éducatrice en remplaçant pour pallier à l'absence et au travail toujours aussi important.

LE BENEVOLAT

L'association fait appel à des bénévoles pour les missions permettant de maintenir le lien entre l'enfant et son parent détenu (ou l'ayant été). Le contenu et l'exécution de la mission du bénévole sont coordonnés par la directrice de l'association.

Les bénévoles qui interviennent dans le cadre de nos actions ont deux statuts :

- Les bénévoles dits « de terrain » qui interviennent régulièrement dans nos actions
- Les « personnes ressources » qui interviennent plus ponctuellement (par ex : sages-femmes) ou que nous sollicitons par rapport à leurs compétences (par ex : avocats) ou sur un projet spécifique (par ex : école-détenus)

En 2023, 78 personnes ont participé bénévolement à nos actions (bénévoles « de terrain » et « personnes ressources »).

Le bénévolat évolue et nos besoins également de sorte que nous avons procédé à deux grandes périodes de recrutement en 2023 et à deux formations « nouveaux bénévoles » avec la psychologue afin de les préparer à leurs missions au sein de l'association.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 3 membres du bureau et 3 administrateurs

- Mme CORNIER-FRESNARD Isabelle, présidente
- Mme COUPET Annie, secrétaire
- Mme CAHAGNE Katia, trésorière
- Mme BLONDEL Marité, administrateur
- Mme DE CARBONNIERES Leila, administrateur
- Mr HENROT Philippe, administrateur
- Mme WILKINS Johanna, administrateur

MANIFESTATIONS – FORMATIONS - PARTENARIATS

- Les bénévoles de l'association ont pu participer aux différentes formations mises en place par la fédération des Relais Enfants-Parents en visioconférence.
- Participation des bénévoles « Groupes-Débats » à différentes formations proposées par PROMOTIONS SANTE NORMANDIE, sur différents outils pour animer des groupes
- Tout au long de l'année, les bénévoles et salariés intervenants sur la Maison d'Arrêt de ROUEN ont pu bénéficier de la formation OPTIM.
- Participation à différentes visio sur des thèmes en lien avec nos missions.
- Intervention de TRIALOGUE sur un temps de réunion

STAGIAIRES :

Nous avons accueilli 1 stagiaire au sein de notre association en 2023.

IV. Financements de nos actions

Nos principaux partenaires financiers en 2023 :

- La Direction Inter-régionale des Services Pénitentiaires de Rennes et les SPIP de l'Eure et de la Seine-Maritime
- Les CAF de l'Eure et de la Seine-Maritime
- Les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure et la MSA
- L'ARS
- Quelques municipalités, groupements de communes et agglomérations.
- Les dons des bénévoles (avec notamment l'abandon des frais kilométrique) et les donateurs privés

Subventions et financements accordés en 2018: 75 844 €. *(Hors dons particuliers et cotisations)*

Subventions et financements accordés en 2019: 97.000 €. *(Hors dons particuliers et cotisations)*

Subventions et financements accordés en 2020: 105.144 €. *(Hors dons particuliers et cotisations)*

Subventions et financements accordés en 2021: 112.614 € *(Hors dons particuliers et cotisations)*

Subventions et financements accordés en 2022: 112.354 € *(Hors dons particuliers et cotisations)*

Subventions et financements accordés en 2023: 122.643 € *(Hors dons particuliers et cotisations)*

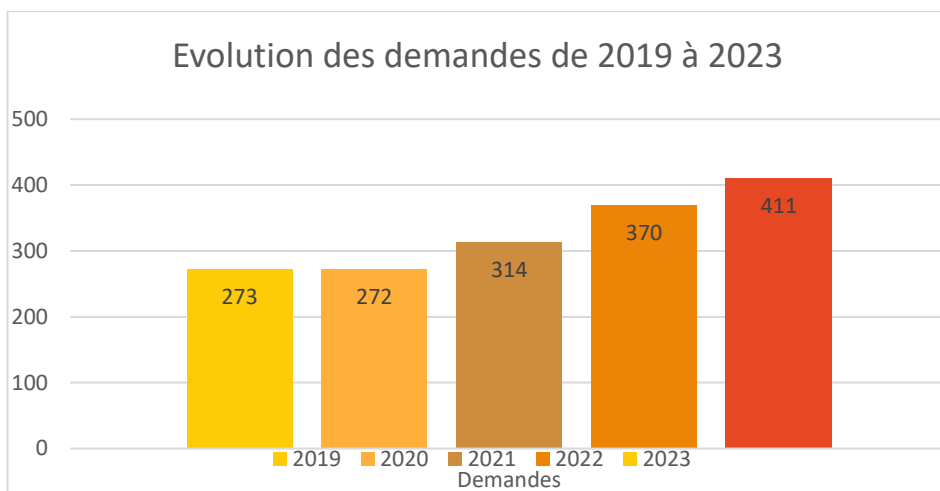
En 2023, nous avons eu une subvention exceptionnelle de 1000 € suite à l'appel à projet de la DAPP pour notre action VIF en détention sur le 76, ainsi qu'un financement de Rennes, de 6400 euros, pour notre intervention au QCP de VDR.

Malgré l'augmentation de la subvention accordée en 2023 par le GIP du Havre de 3000 € et ainsi que celle de l'ARS, 6500 €, nous avons aucune certitude de maintenir ce montant accordés en 2023, sur l'année 2024.

BILAN DETAILLES 2023

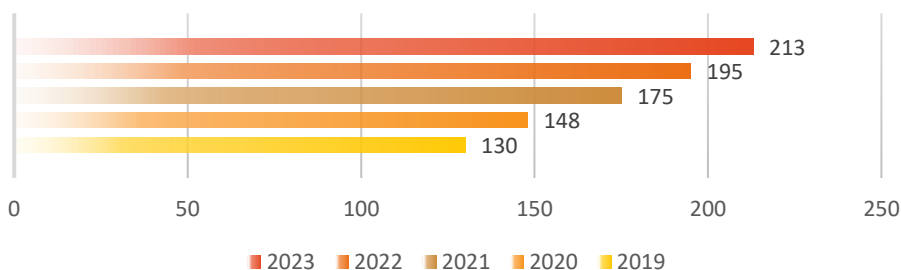
I. Les demandes

Nous avons eu **411 demandes d'accompagnement en 2023** (toutes demandes émanant du détenu ou de la famille et toutes activités mises en place par le Relais confondues) dont **213 nouvelles demandes** (soit 18 de plus qu'en 2022). En plus de ses demandes, nous avons accompagnés 3 détenus sur des établissements extérieurs à notre secteur (76 et 27) et 9 dans le cadre de visites médiatisées à l'extérieur.

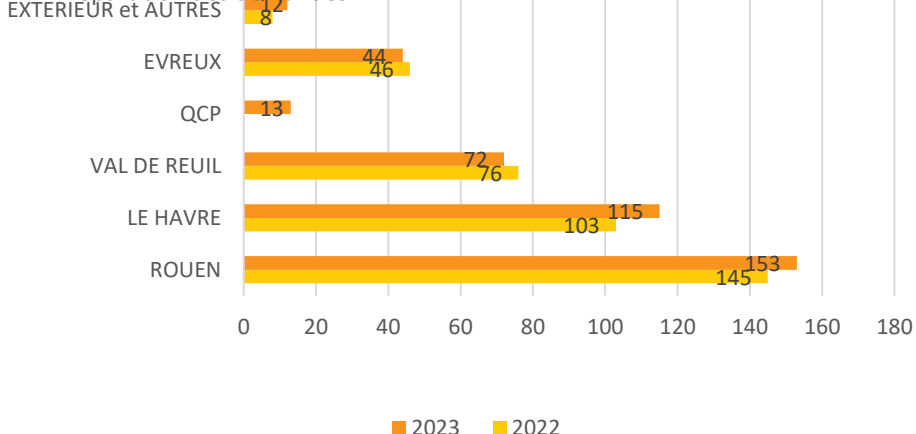


Chaque demande fait l'objet d'un traitement : envoi d'une fiche de renseignements ; entretien individuel avec le détenu ; prise de contact avec la famille, les travailleurs sociaux du SPIP, les services sociaux, le juge d'instruction. Le traitement de la demande n'aboutit pas nécessairement par la mise en place d'un accompagnement Relais. Pour autant, ce travail en amont est indispensable et permet de débloquer certaines situations ou de trouver d'autres solutions qui peuvent parfois être envisagées (ex : accompagnement réalisé par un éducateur).

EVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES DEMANDES



Répartition des demandes



II. Les différentes actions

1. LES ACCOMPAGNEMENTS

Les accompagnements au parloir

C'est l'action principale de l'association assurée par les bénévoles.

Les effets de l'incarcération d'un parent sur les enfants peuvent être profonds et dévastateurs. **L'accompagnement** a pour but de permettre à l'enfant de

mieux vivre une séparation difficile, d'en diminuer l'impact et d'essayer de maintenir des rapports de qualité. La décision de mettre en place des accompagnements au parloir est toujours prise dans l'intérêt de l'enfant.

Nos accompagnements peuvent résulter d'une décision de justice prise par le Juge aux Affaires Familiales ou par le Juge des Enfants ou d'un accord amiable entre la personne ou l'institution qui a en charge l'enfant et le parent détenu. La demande d'accompagnement peut émaner du parent détenu, de la personne ou de l'institution qui a en charge l'enfant, d'un travailleur social...

► Une phase préparatoire indispensable

La mise en place d'un accompagnement nécessite en amont une préparation longue qui peut se dérouler sur plusieurs semaines.

Elle mobilise un certain nombre d'acteurs :

- ✎ Entretiens avec le parent détenu pour appréhender les raisons de la rupture du lien, analyser sa demande, l'accompagner et le/la soutenir dans son cheminement pour favoriser le respect du besoin de l'enfant et préparer la rencontre future.
- ✎ Entretiens avec l'enfant et les responsables légaux (famille ou représentant de l'institution en charge de l'enfant) pour comprendre le contexte, recueillir l'avis de l'enfant, aider à dissoudre les craintes et les résistances qui s'opposent au maintien du lien. S'assurer que l'enfant sait que son parent se trouve en prison.
- ✎ Contacts avec les différents partenaires concernés (SPIP, services sociaux...).

Elle nécessite la délivrance d'un permis d'accès en détention (par le directeur de l'établissement pénitentiaire pour les détenus condamnés et par le Juge d'Instruction pour les prévenus).

► L'accompagnement

Au cours des visites avec l'enfant, l'accompagnateur reste vigilant et peut, à tout moment, intervenir pour faciliter les échanges, entre le parent et l'enfant. Il peut aussi nous arriver de devoir écourter une visite lorsque le parent incarcéré focalise la rencontre sur sa peine, et ne peut donc entrer en contact avec son enfant ou met, par ses questionnements envers l'enfant, ce dernier dans une position de conflit de loyauté avec son autre parent.

Parfois, nous devons cesser les accompagnements car l'enfant ne souhaite plus ces visites, nous devons toujours avoir en tête le bien-être de l'enfant et l'objectif de notre action.

Le tiers, par sa présence, permet donc de protéger l'enfant tout en soutenant les parents dans leurs fonctions parentales et en favorisant le lien d'attachement. Si le droit de visite peut offrir une opportunité de travailler le lien parent/enfant, ce travail doit également être conduit en parallèle, dans d'autres espace-temps comme, par exemple dans le cadre des ateliers parentalité ou des groupes débats.

➤ **L'« après » accompagnement**

La préparation de la sortie avec le parent et l'enfant est essentielle afin d'éviter une nouvelle rupture des liens et d'anticiper les difficultés afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

Les accompagnements extérieurs

- **Détenus en permission**

Les détenus sortant de maison d'arrêt ou de centre de détention pour des permissions d'une journée ou d'un week-end n'ont pas toujours de lieu adapté pour rencontrer leurs enfants. Nous proposons des rencontres encadrées au sein de nos locaux aménagés en conséquence ou « au chalet » de l'association Émergence « s ». Notre présence rassure également le parent extérieur/référent de l'enfant qui n'accepterait pas toujours que les parents détenus en permission rencontrent seuls leurs enfants lors de ces temps hors parloirs. Le travail préparatoire est le même que celui réalisé pour les accompagnements au sein des établissements pénitentiaires.

- **Anciens détenus et personnes placées sous écrou**

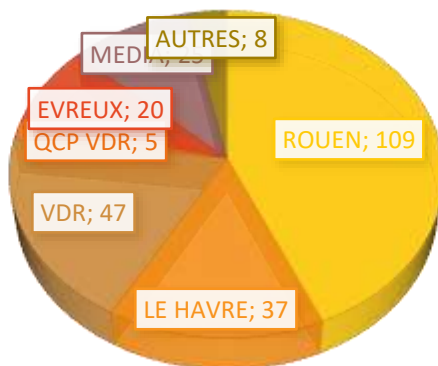
De la même manière que pour les détenus en permission, les anciens détenus ou les personnes placées sous écrou peuvent bénéficier de rencontres médiatisées dans les locaux du Relais ou au « Chalet » de l'association Émergence « s » qui est situé à Rouen au-dessus de la gare ferroviaire ce qui est un atout indéniable pour faciliter les trajets des parents concernés comme des enfants.

Un renforcement du partenariat avec la ville du Havre a permis la mise à disposition d'un local situé au centre-ville du Havre dans lequel nous pouvons désormais réaliser des visites médiatisées.

Sur 2023 nous avons accompagnés des parents auteurs de VIF, condamnés sans peine de prison, avec interdiction de contact à l'égard du second parent, pour lesquels la justice demandée des visites en présence d'un tiers.

En 2023, 4 familles ont été accompagnées dans le cadre de l'après-détention.

NOMBRE DE PARLOIRS ET VISITES MEDIATISEES REALISEES EN 2023



2.LES MOMENTS FESTIFS

En détention :

Nous organisons des rencontres qui permettent aux enfants et aux parents détenus de partager un moment différent de celui du parloir. L'ensemble de l'équipe du Relais, les parents détenus et leurs enfants se retrouvent ainsi le temps d'un goûter.

Ces temps forts qui ponctuent l'année, sont « calés » sur les fêtes traditionnelles que sont Noël, la fête des pères... une occasion de réintroduire au sein de la prison, une réalité que vivent tous les enfants et de permettre au parent détenu d'être au plus près de la temporalité extérieure. À Rouen, comme à Val de Reuil, les enfants accompagnés par les éducatrices de l'Aide

Sociale à l'Enfance se joignent à nous. Nous prenons les enfants et leur papa en photo et leur offrons les tirages. Au Centre Pénitentiaire du Havre, nous nous associons aux fêtes organisées par l'Accueil des Familles.

En 2023, nous avons eu augmentation des participations aux moments festifs. Nous avons réalisé 13 moments festifs sur Rouen et Val De Reuil, avec un total de 76 détenus participants et 129 enfants cumulés.

Moment festif en partenariat :

Au cours de cette année 2023, nous avons réalisé **4 moments festifs au sein de l'Abri Famille** de la Maison d'Arrêt de ROUEN. Cette association accueille les familles en attente de parloir et il nous a paru logique de répondre à leur sollicitation quant à la possibilité de mettre en place une activité sur les moments clés de l'année et permettre ainsi aux enfants de préparer une petite carte pour leur parent incarcéré.

Le Relais a fourni l'ensemble du matériel de loisirs créatif nécessaire et l'Abri famille a proposé une boisson et des biscuits aux enfants présents.

Les kits festifs enfants :

En 2021, vu la crise sanitaire et l'impossibilité de reprendre les interventions en collectif et les moments festifs, nous avons décidé de proposer aux familles qui en faisaient la demande, de recevoir GRATUITEMENT à leur domicile, un kit par enfant, lui permettant de fabriquer un petit cadeau pour son parent incarcéré. Chaque kit est adapté à l'âge de l'enfant qui le reçoit et comprend le matériel nécessaire à la réalisation du cadeau. Une enveloppe retour préaffranchie permet le retour du matériel et du cadeau au Relais qui se charge ensuite de la transmission au parent détenu.

En 2023, nous n'avons pas réalisé de kit festif du fait de la reprise des moments festifs et d'une nouvelle organisation au sein de l'équipe du Relais. Nous envisageons de modifier les kits festifs pour poursuivre cette action.

Photos de familles aux parloirs du Centre de détention de Val de Reuil

« NOEL »:

En 2023, nous avons repris cette action que nous n'avons pas réalisé depuis le COVID. Le relais est venu sur deux samedis après-midi pour prendre en photos les familles. Nous avons convié une association « Les Photographes du Cœur » à participer avec nous sur un des après-midi. Le Relais a offert une photo à chaque détenu et à leurs familles. Les familles avaient la possibilité d'acheter les photos au format numérique.

Pour préparer ce temps aux parloirs, nous avons réalisé avec les détenus du QCP de Val De Reuil deux décors pour prendre de jolie photos dans chaque parloir.



Nous avons pu rencontrer près de 63 détenus et leurs familles sur les deux après-midi d'intervention.

3.LES ATELIERS PARENTALITES ET KITS DETENUS

Pour rester parent en prison, il faut trouver l'espace de parole nécessaire à l'expression de la difficulté de remplir une mission qui semble impossible, pour beaucoup, en raison de la séparation et de l'éloignement. Le parent, même absent physiquement, reste toujours psychiquement présent dans la tête l'enfant. C'est pourquoi, permettre à un parent -qu'il ait ou non la possibilité

de voir son enfant au parloir- de réaliser pour lui un cadeau en atelier, c'est donner à l'enfant une preuve de l'implication de son parent dans sa vie.

Réaliser un objet en atelier c'est être parent, car c'est avant tout prendre du temps pour son enfant.

Les ateliers se déroulent sous la responsabilité d'un ou deux animateurs de l'association. Ils ont pour objectifs de :

- Réfléchir sur la nécessité de rester « parent » en prison tout en considérant le vécu particulier de l'enfant, de parler de la séparation.
- Permettre aux parents d'offrir à leurs enfants un "*objet*" fabriqué de leurs propres mains

Il s'agit là d'un temps de rencontre et d'échange privilégié où être parent et se soucier de son enfant sont pris en considération.

Afin de mieux gérer les demandes d'inscription aux ateliers et de cibler les détenus qui remplissent les critères permettant d'intégrer ces ateliers, nous effectuons des rencontres individuelles. Nous contactons les personnes en charge du ou des enfants pour qu'ils nous confirment leur accord pour recevoir les cadeaux destinés aux enfants.

L'inscription est ensuite validée après accord de la détention.

La présence régulière est obligatoire de sorte que trois absences successives non justifiées entraîne de la part de la détention une exclusion de l'atelier parentalité. Dans ce cas, un courrier individuel est adressé par nos soins au détenu afin de comprendre les motifs de ses absences et envisager si nécessaire sa réintégration.

Dès 2020, la crise sanitaire ne nous permettant de réaliser des ateliers parentalité sur tous les établissements et les échanges de matériel entre parents n'étant pas possible, nous avons dû nous adapter afin de permettre aux parents détenus de continuer à fabriquer et à offrir à leurs enfants les objets habituellement réalisés en ateliers au moyen de kits détenus individuels.

Les kits sont préparés en amont en fonction de l'âge de chaque enfant destinataire de l'objet réalisé. Un travail important lié à la sécurité en détention nous oblige à un étiquetage et à un pointage de tout le matériel

avant dépôt des kits et au retour. Un thème différent est proposé chaque mois (Jeux de société, autour du tissu, Noël, décorations de chambres ...) Les objets sont adressés aux personnes en charge des enfants à nos frais par la poste.

Depuis la reprise des ateliers en collectifs sur l'année 2022 et 2023, nous avons gardé la possibilité de faire des kits pour certaines situations.

À la maison d'arrêt de Rouen :

En 2023, à la MAF, les détenues qui ne souhaitent pas participer au collectif ou qui travaillent en détention, peuvent bénéficier des kits à réaliser en cellule une fois par mois.

Nous avons proposé la même possibilité de kits chez les hommes mais la distribution des kits chez les hommes a été pour nous une difficulté récurrente tout au long de l'année 2023. Nous avons dû suspendre la distribution du fait d'une réorganisation de nos équipes et d'une sécurité renforcée au sein de l'établissement. Les ateliers collectifs se déroulent toutes les semaines chez les hommes, en dehors des vacances scolaires. La demande étant importante nous avons fait deux groupes.

Nous avons distribué 30 kits sur la MA de ROUEN au cours de cette année 2023.

Au Centre de détention de Val de Reuil :

Les ateliers se déroulent en présentiel tous les quinze jours le vendredi après-midi.

La création du Quartier Courtes Peines a nécessité la mise en place de nouveaux ateliers tous les quinze jours le vendredi matin en fin d'année 2022. Depuis septembre 2023, les ateliers se déroulent le vendredi après-midi tous les 15 jours au QCP.

Nous avons réalisé 20 ateliers en détention et 21 aux QCP.

Au centre pénitentiaire du Havre :

Les ateliers se déroulent le jeudi après-midi, presque toutes les semaines, en dehors des vacances scolaires. Sur l'année 2023 nous avons connu une forte demande pour participer aux ateliers, nous obligeant à modifier très régulièrement les listes et à faire des ateliers plus souvent pour que chacun puisse participer. Nous avons qu'une seule intervenante sur Le Havre pour les

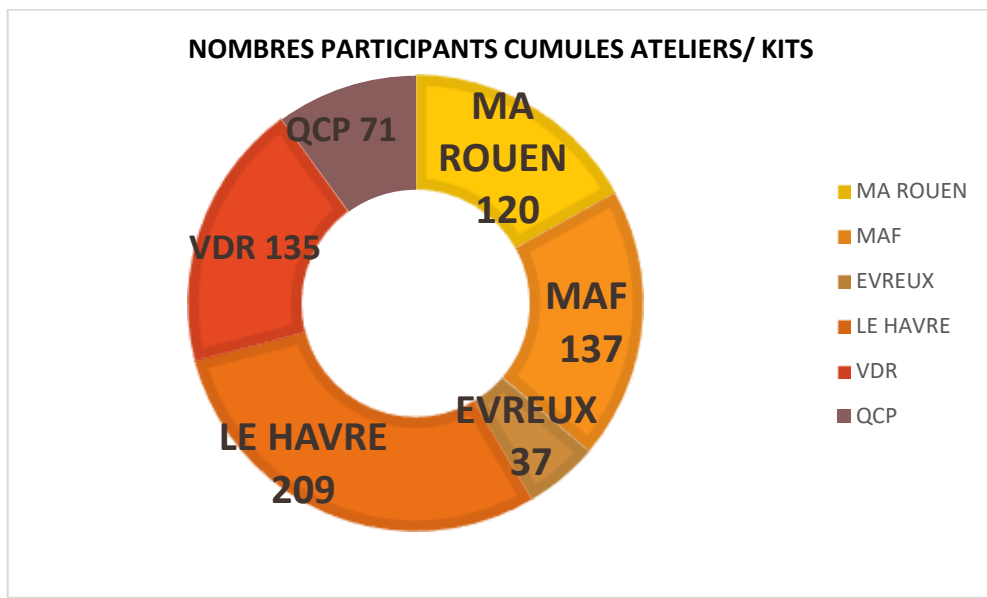
ateliers nous obligeant à limiter la liste des participants et de faire une liste « d'attente ».

Nous avons réalisé 25 ateliers en détention.

À la Maison d'Arrêt d'Évreux :

Nous n'avons pas pu reprendre le collectif du fait des salles trop petites. La distribution mensuelle de kits individuels se fait au rond-point en entretiens individuels.

Nous avons distribué 37 kits.



4.LES GROUPES DEBATS ET VIF

Nous avons pu constater, comme d'ailleurs dans nos différentes actions, la difficulté de garder un même groupe sur plusieurs séances. En effet, les « refus » sont nombreux mais peuvent, nous le savons, avoir des causes réelles et bien compréhensibles (parloir, rdv avocat, douche, promenade ...) et il arrive aussi régulièrement qu'un détenu inscrit sur une action quitte la détention avant la fin de l'action suite à une demande d'aménagement de peine par exemple.

Devant ce constat et la difficulté de faire fonctionner un groupe de parole qui se réduit de séance en séance, nous avons décidé de suspendre l'action « groupes de paroles » au profit des « groupes débats » dans certains établissements. Le « groupe débat » permet également une prise de parole plus libre et des demandes d'inscriptions plus nombreuses s'agissant de thèmes « généralistes » bien qu'en lien direct avec la parentalité.

Deux différences majeures :

- Groupe OUVERT sur inscription obligatoire à chaque séance.
- Thématique différente sur chaque séance.

D'une manière générale les sujets abordés ont trait à la vie familiale et les phénomènes de société qui influencent les relations parents/enfants et le comportement des enfants.

Objectifs :

- Favoriser débat et réflexion sur la fonction parentale et l'évolution de l'enfant.
- Permettre une interactivité entre tous les participants et favoriser la parole de chacun.

Modalités :

- Animés par des professionnels du travail social bénévoles ou salariés du Relais ou par des bénévoles spécifiquement formés et supervisés par une psychologue.
- Durée moyenne : deux heures.

Nous avons réalisé 17 groupes débats en 2023 sur les quatre établissements.

Module VIF :

Nous intervenons depuis 2021 dans le cadre du CPCA pour réaliser deux séances sur la parentalité. Cette intervention se déroule sur deux séances collectives autour « des effets de la violence sur l'enfant » et « la violence au sein de la famille ». Au fil des années nous avons constatés la modification des profils des parents détenus accompagnés. Aujourd'hui presque 50% des parents détenus que nous accompagnons sont là pour des motifs de violence conjugale ou intrafamilial. (VIF) Ce nombre de situations concernées par les violences intrafamiliales en détention nous a amené à penser ces interventions également en détention dans le cadre de la prévention de la récidive.

Nous avons eu un financement de la DAP pour réaliser 2 modules de 2 séances sur la Maison d'Arrêt de Rouen et sur Le Centre Pénitentiaire du Havre pour l'année 2023.

Notre action a vocation à amener la personne suivie à mettre en œuvre une réflexion sur la notion de victime directe et victime par ricochet. Elle doit permettre aux personnes de mesurer l'impact des faits sur la cellule familiale actuelle et à venir, de se projeter sur une éducation sans violence et de se positionner au sein de celle-ci quelles que soit les réalités judiciaires.

Les groupes sont constitués par le SPIP et les séances sont animés par les salariés du Relais qui sont formés à la question des violences conjugales et la prise en charge des auteurs.

Les séances se sont bien déroulés. Sur la Maison d'Arrêt de Rouen nous avons reçu des demandes d'inscription directement des détenus pour un prochain module.

5.LA NURSERIE : Accompagnements des futures mères et jeunes mères à la MA de Rouen

La première nurserie de la MAF (Maison d'Arrêt des Femmes) avait été réalisée par le Relais Enfants-Parents en partenariat avec le service social de la prison, en 1991.

À la suite d'une réflexion sur les conditions d'accueil et les modalités d'accueil des bébés en détention avec le SPIP, le SMPR en 2012, à laquelle nous avons été associés, il a été décidé de proposer un accompagnement individuel des futures mères incarcérées, en plus de la proposition de sortie des bébés traditionnellement faite par le Relais. Les mères et futures mères sont complètement isolées avec leur enfant ; pour des raisons de sécurité, elles ne peuvent pas être mélangées avec les autres détenues. Les seuls contacts possibles, sont ceux avec le SPIP et la PMI.

C'est à la demande des mères qui accouchent pendant leur incarcération et pour celles qui entrent avec un bébé (les bébés pouvant rester avec elles jusqu'à l'âge de 18 mois) que l'association intervient afin de permettre la socialisation de l'enfant en les faisant sortir de la nurserie.

L'idée est donc de proposer, aux mères qui le souhaitent, des temps de rencontre pour échanger autour de leur enfant sans le regard d'un travailleur social, d'un personnel médical ou carcéral.

Les futures mères participent également à l'atelier parentalité le mardi.

Des sages-femmes, personnes ressources du Relais, assurent les séances de préparation à l'accouchement pour les futures mères incarcérées. Des séances de « danse-portage » sont proposées par une danseuse-chorégraphe et musicothérapeute.

L'éducatrice du Relais propose également des ateliers d'éveil du tout-petit et des temps d'échanges avec les futures et jeunes mères visant à permettre un accueil du nouveau-né et une vie en détention la plus adaptée possible. Nous participons également à la préparation de la valise pour la maternité et fournissons lorsque c'est nécessaire des vêtements ou du matériel de puériculture.

Enfin, nous contribuons à l'aménagement des cellules nurserie en lien avec la détention

Sur l'année 2023, nous avons accompagné 3 futures mères ou jeunes mères incarcérées avec leur bébé à la Maison d'arrêt de Rouen.

Accompagnement à la crèche et sorties bébés : Les bénévoles du Relais en charge de cette action viennent chercher le ou les enfants à la Maison d'Arrêt de Rouen et les conduisent à la crèche « Les Cigognes » de Rouen. Les mères ne pouvant rencontrer le personnel de la crèche, la bénévole est un lien très important entre la mère et la structure d'accueil lors du dépôt à la crèche, comme lors du retour en cellule auprès de la mère incarcérée.

Nous prenons également en charge l'enfant (dans la mesure de nos possibilités) lors d'audiences devant le Juge ou devant d'autres commissions et lorsque, pour des raisons de santé, la maman ne peut s'occuper de son enfant pendant une journée ou une demi-journée.

L'accompagnement dans le cadre de la nurserie représente près de 169 heures d'interventions en 2023, les sorties vers la crèche ont débuté courant novembre 2023 et vont se poursuivre sur 2024.

6. LES INFORMATIONS-ECHANGES

Il s'agit d'interventions en détention dans le cadre de réunions avec trois objectifs principaux :

- -Assurer une information pour les parents et grands-parents détenus afin de démontrer que les partenaires associatifs, en complément des institutions, agissent et interviennent pour développer leurs compétences psychosociales.
- Développer la maturité éducative des parents détenus et mettre ainsi à profit le temps de l'incarcération pour prévenir les risques de récidives en leur permettant à la sortie d'avoir conscience de leur rôle de parent et des responsabilités.
- Informer les parents détenus de leurs droits et devoirs de parents et sur l'intérêt de l'enfant en s'appuyant sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant mais aussi des textes législatifs applicables en France.

L'objectif de cette action n'est pas d'aborder des situations individuelles en « collectif » mais bien de fournir un certain nombre d'informations sous forme d'une « sensibilisation » sur le thème « rester parent malgré la détention » et sur « l'après... ». C'est pourquoi, les détenus ont la possibilité de demander un entretien individuel après ce temps collectif. Pour autant, les échanges sont très riches et même si les situations individuelles ne sont pas abordées dans le détail, certaines difficultés sont évoquées lors du temps d'échange qui permet aux uns et aux autres de mesurer qu'ils ne sont pas seuls devant la difficulté de rester parent en prison.

Une grande majorité des détenus (plus de 90%) souhaitent un entretien individuel après la séance et nombre d'entre eux demandent à participer aux ateliers parentalité, moyen pour certains de reprendre un lien avec leurs enfants alors qu'il n'existe pas de parloir.

En fin de séance, nous demandons aux détenus si la présentation leur semble utile et si elle correspond à leurs besoins en tant que parent ou grand-parent incarcéré et le retour des détenus est toujours très positif. Ils mettent en avant qu'il n'existe pas de lieu pour les parents qui souhaitent avoir des informations sur leurs droits et les possibilités qui s'offrent à eux d'assumer leur rôle de parent. La poursuite de cette action leur semble une nette amélioration de la

prise en compte de leurs droits. Plusieurs évoquent le fait que cela soutiendra leur parentalité à la sortie.

L'orientation est essentiellement faite par les Conseillers d'Insertion et de Probation suite notamment aux rencontres des arrivants toutefois, des flyers ont été également réalisés sur le Havre afin de permettre aux détenus intéressés de s'inscrire.

En 2023, nous avons pu effectuer 18 séances en collectif.

7.SCOLARITE

Dès 2015 un diagnostic réalisé par une équipe-projet au relais a mis en évidence la nécessité de mettre en place une convention entre le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de la Justice et le Relais Enfants-Parents de Haute-Normandie afin de permettre au Relais d'être l'interface entre les détenus et les établissements scolaires. Depuis, les échanges avec l'Éducation Nationale, des avocats, les ministères, l'administration pénitentiaire, certains élus, la défenseure des droits des enfants se sont multipliés.

Reconnaître des droits aux détenus « parents d'élèves », leur permettre de les assumer en étant accompagnés par les institutions de la République, contribue indéniablement à la prévention de la délinquance et de la récidive pour les parents et leurs enfants. Ceux-ci sont davantage sensibles à l'importance donnée par leurs parents quant au suivi de leur scolarité, pour les procédures d'orientation, les résultats scolaires, l'évolution des prises en charge s'il bénéficie d'un dispositif particulier... le regard du jeune par rapport à son parent est alors modifié. Quand le père ne peut plus regarder le carnet scolaire de son enfant, apprécier ses progrès, voire ne même plus savoir dans quelle classe il est, que signifie une fonction éducative, même a minima ?

Le risque est que la parentalité se perde, que le fil se casse, le parent est disqualifié par le crime qu'il a commis et se disqualifie sous le poids de la honte et de la culpabilité.

« La rupture qui s'opère alors entraîne une mutilation symbolique de l'enfant en méconnaissant la complexité des processus de constitution de la parentalité » (Le Camus, 2002).

Or quoi qu'il ait fait, le parent détenu reste le parent de son enfant et l'enfant aura toujours un parent. Nier l'existence d'un parent revient à mutiler symboliquement l'enfant. Disqualifier le parent détenu disqualifie en quelque sorte le devenir de l'enfant.

Le parent détenu reste un parent comme les autres et, accompagné dans ses démarches, peut alors assumer pleinement son rôle.

Cette modalité de maintien du lien se fait via le Relais qui représente le parent auprès de l'établissement scolaire. En fonction de chaque situation, le lien peut se faire par l'échange des bulletins scolaires ou par la mise en place d'un référent scolarité au sein du Relais qui rencontre le détenu pour lui faire part de ses échanges avec l'établissement scolaire de son enfant. L'accompagnement dans le cadre de permission pour des rendez-vous avec l'équipe éducative, l'assistante sociale ou la psychologue EN est également possible.

Les demandes d'accompagnements dans le cadre du dispositif « École-Détenus » sont nombreuses. C'est la preuve, s'il en est besoin, de l'adéquation entre l'action proposée par le Relais et le besoin fondamental du parent incarcéré à continuer de garder sa place de parent en s'investissant dans le suivi de la scolarité de son enfant. Lors de l'entretien initial, réalisé par le Relais, 1/3 des parents expriment le souhait de bénéficier de cet accompagnement spécifique.

Force est de constater que cet afflux de demandes nécessitait une évolution de nos procédures pour pouvoir répondre plus efficacement aux demandes.

8.DIFFERENTS ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

L'accompagnement « par courrier »

L'accompagnement par courrier a lieu notamment dans le cadre de prise de relais à la suite de l'arrêt d'un accompagnement éducatif par l'ASE ou dans le cadre d'une AEMO pour des détenus ayant ou non des droits de visites, afin d'assurer la sécurité affective et psychologique des enfants qui reçoivent le courrier. Elle peut également se faire sur demande spontanée du parent détenu. Certains pères/mères ont en effet des difficultés à suffisamment

« filtrer » ou autocensurer leurs écrits, et ne perçoivent pas toujours ce qui peut être évoqué ou non dans le cadre d'une correspondance avec les enfants notamment en fonction des motifs de l'incarcération et des droits du parent incarcéré. En fonction des situations, nous sommes amenés à nous rendre à domicile pour aider l'enfant ou le jeune (notamment dans des situations de handicap) à répondre au courrier de son parent détenu.

Ce type d'accompagnement nous amène souvent à un travail plus large au sein de la famille et nous amène à proposer parfois un entretien avec la psychologue intervenante au Relais pour faire un point et éventuellement proposer une orientation avec un psychologue ou un psychiatre quand cela s'avère souhaitable.

Il est important de toujours mesurer l'intérêt de l'enfant dans l'accompagnement réalisé, particulièrement quand les liens se font uniquement par courrier.

Les rencontres avec une Psychologue

Nous avons besoin dans certaines situations d'un éclairage nous permettant de mesurer si « l'intérêt de l'enfant » réside bien dans la poursuite de l'accompagnement ou si parallèlement à notre accompagnement, un suivi psychologique est souhaitable.

Un partenariat a été mis en place avec un Psychologue en libéral qui permet aux familles qui le souhaitent d'obtenir rapidement un suivi adapté.

La boîte mail des ados

Il ne s'agit pas d'une action en tant que telle mais d'un moyen supplémentaire ou complémentaire de maintenir les liens.

L'idée est de proposer aux adolescents un moyen plus contemporain que le courrier postal pour continuer à garder le lien avec leur parent incarcéré en l'absence de visites ou en plus de celles-ci. Force est de constater que les jeunes adolescents communiquent bien plus volontiers par mail que par courrier, c'est pourquoi nous mettons à leur disposition la boîte mail du relais. Le relais se charge d'imprimer les mails et de les transmettre à la prison dans laquelle le détenu est incarcéré pour qu'il retrouve le « circuit » habituel du courrier des détenus.

Nous souhaitons travailler avec les détenus sur l'importance, en tant que parents, de ne pas demander à leurs enfants d'utiliser un moyen de communication non autorisé.

Même en l'absence d'utilisation de ce dispositif, son intérêt réside dans le fait que son existence nous permet d'aborder la posture éducative avec les parents détenus

Les appels médiatisés

Nous réalisons des appels médiatisés entre le parent incarcéré et son enfant et accompagnons également des « points téléphoniques » avec le parent incarcéré et l'éducateur référent de l'enfant ou la psychologue en charge de la situation afin de lui permettre d'être informée régulièrement et de conserver une posture parentale.

Les appels médiatisés et les points téléphoniques comme l'accompagnement « par courrier », sont des moyens de permettre le maintien du lien, tout en préservant l'intérêt de l'enfant mais également de travailler autour du soutien à la fonction parentale du parent incarcéré.

Ces actions se mettent en place selon chaque situation individuelle, selon les besoins, la demande.

Sur 2023 nous avons réalisé seulement 2 appels médiatisés et une rencontre famille avec la psychologue. Nous gardons ces actions car elles restent essentielles dans certaines situations



III. Autres interventions sur 2023

1.CPCA

L'association EMERGENCE(S) avec laquelle nous travaillons régulièrement, nous a demandé d'intégrer en 2020 un groupe de travail suite à leur sélection dans le cadre de l'appel à projet CPCA (Centre interdépartemental de suivi et de prise en charge des auteur-e-s de violences conjugales) dont l'objectif est d'assurer une prise en charge efficace des auteur.e.s de violences conjugales et prévenir la récurrence. Ce groupe a construit un programme d'accompagnement pour les auteurs de violences conjugales autour de plusieurs thématiques et particulièrement en ce qui nous concerne, autour de la parentalité.

Nous avons été sollicités pour animer les deux modules liés à la parentalité. Nos interventions sont facturées à l'association EMERGENCE(S).

2.COMMUNICATION MASCOTTE

Notre site internet comme nos plaquettes en version papier ou numériques nous permettent aujourd'hui une communication plus lisible.

Le site internet et son widget qui permet la visualisation dynamique de la page Facebook permet aux familles, aux partenaires et aux bénévoles de trouver les informations utiles concernant le fonctionnement de l'association.

En 2020, le premier projet associatif du REPMC a pu voir le jour, il couvre la période 2020-2024.

Il n'y a pas d'action spécifique autour de la communication en 2023.

Création d'une Mascotte et d'un livret enfant :

Ce projet vise à prendre en compte les bouleversements, les incompréhensions, les inquiétudes de l'enfant, suite à l'incarcération d'un de ses parents ou des deux.

Le parent détenu ou même le reste de la famille de cet enfant en général, peuvent rencontrer des vraies difficultés pour expliquer le drame qui bouleverse la vie de l'enfant. La prise en compte de ces difficultés est fondée

sur la préoccupation de notre association du respect de la personne. Nous avons donc voulu créer un livret et une mascotte pour accompagner les familles et les enfants prisent en charge par le Relais. Nous nous sommes appuyés sur d'autres projets mascotte réalisés par différents Relais d'Europe : **Poppy** la girafe en Belgique

Le livret apportera des réponses claires et rassurantes à l'enfant, en fonction de son âge, en évitant le non-dit ou l'implicite, et lui permettra de comprendre la situation de son parent, ce qu'il vit comme enfant et la possibilité d'entretenir des liens familiaux réels malgré cette situation difficile.

La mascotte est le témoin du temps passé au parloir, de l'existence de la relation. Elle favorise les échanges en permettant à l'enfant et au parent de parler à travers elle. C'est un outil de médiation. Elle a été imaginé pour accompagner les enfants sur tout le parcours l'amenant aux parloirs. Elle n'est pas destinée seulement aux enfants accompagnés mais à toutes les familles et enfants venant aux parloirs.

La conception du livret d'accueil a été fait sur la fin de l'année 2022 par des élèves et les salariés. Il sera mis en page sur l'année 2024, nous attendions la réalisation de la mascotte pour l'intégré à celui-ci.

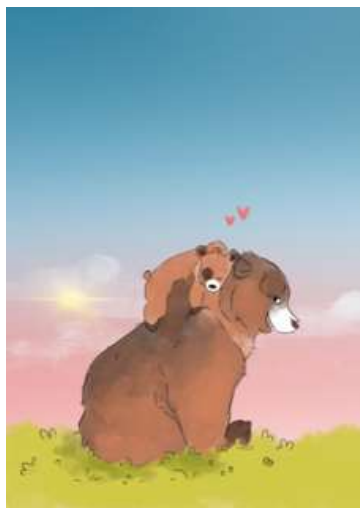
Le travail pour la réalisation et la conception de la mascotte a été fait avec les détenus du QCP. Nous avons travaillé ensemble ce qu'elle devait transmettre, les couleurs, l'animal qu'ils souhaitaient. Ce travail permet également une amélioration de l'estime de soi par la mise en évidence de compétences psychosociales des parents détenus.

Leurs réflexions ont ensuite été transmises à une Illustratrice Adeline TEROL qui a dessiné la mascotte.

Les bénévoles ont ensuite travaillé en équipe sur le décor et le texte.

Nous avons sollicité les familles sur notre page internet pour voter sur le prénom définitif de celle-ci.

Cette action s'inscrit en relation avec les actions de maintien à la parentalité déjà conduite par le Relais et pourra notamment faire l'objet d'un échange quant à son élaboration avec les PPSMJ. Elle a été financé par un appel à projet de la DAP.



EVALUATION

- Réunions régulières avec les acteurs du relais /SPIP/ Direction pénitentiaire
- Réunions d'équipes mensuelles en interne
- Réunions d'analyses de pratiques
- Bilans auprès des bénéficiaires (enfants/familles/détenus) pour connaître le degré de satisfaction de notre action
- Au niveau suivi quantitatif :
 - ✓ Tableau récapitulatif des demandes d'intervention permettant de suivre leur évolution.
 - ✓ Suivi du nombre d'entretiens Détenu/Famille/enfant réalisés.
 - ✓ Quantification des accompagnements et des présences aux ateliers, etc. ...

ORIENTATION 2024

Sur l'année 2024 nous avons plusieurs projets et poursuite de travail autour du maintien du lien enfants/parents. Nous rencontrons régulièrement les différents partenaires pour réajuster, réadapter et imaginer différemment nos interventions pour qu'elles correspondent toujours aux besoins des enfants et de leurs parents incarcérés.

- Mise en place des modules sur la parentalité dans le cadre des violences conjugales en détention sur le 27 et poursuite sur le 76
- Intervention d'une ou plusieurs séances de médiation animale sur nos parloirs festifs. La médiation animale vise à mettre en contact un animal familier, spécifiquement éduqué, avec des personnes fragilisées afin de susciter des réactions positives
- Finalisation du livret d'accueil pour les enfants et affichage de la mascotte dans les parloirs
- Travail autour du dispositif École-détenus et des procédures afin d'améliorer la réponse aux nombreuses demandes
- Poursuite de nos actions.

Témoignages :

« L'intervention de l'association est très intéressante pour toutes les questions à poser. »

« Elle permet d'avoir des renseignements utiles au sujet des enfants »

« Bonjour, tout d'abord merci énormément pour les photos, elles sont trop belles. Merci de penser au famille de détenu, franchement ça fait vraiment plaisir de ne pas se sentir oubliée. »

« Bonjour, Je vous remercie pour les photos, elles sont très belles. Ce sont les premières photos de notre fils avec son papa depuis 4 ans. Merci beaucoup pour cette belle initiative. »

« Bonjour, j'aimerais participer aux deux séances de 2 heures. Je serai investi et assidu cela m'intéresse, j'ai moi-même 4 enfants. Je voudrais pouvoir aborder les thématiques de la famille et des violences et leurs impacts au sein de la famille.»

« La dame est vraiment gentille (la bénévole) ...pour tout ce que vous faites pour moi et mes enfants vous vous investissez beaucoup vous êtes formidable et encore merci beaucoup »

« Je vous écris car ça me tenait à cœur de vous remercier pour les cadeaux que l'on a pu offrir à nos enfants grâce à vous. C'est très gentil, il faut beaucoup plus de belle personne comme vous encore merci »

« Vous pourrez porter à la connaissance de l'assemblée toute ma reconnaissance et celle du centre de détention pour l'investissent considérable dont vous faites preuve sur le maintien des liens familiaux et sur le travail partenarial »

« Nous tenions à vous confirmer notre attachement au partenariat établi avec votre association élément indispensable pour nos publics en matière de parentalité et maintien des liens familiaux »



ORGANIGRAMME

